DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20200724-20-051-AE-TOUR-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/07/2020
Publication : 30/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 20/051/AE TOUR

SEANCE DU 24 JUILLET 2020

OBJET : ACTION ÉCONOMIQUE - TOURISME
Compte administratif - Exercice 2019.

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de juillet à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 17 juillet 2020 s'est réuni au COSEC à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Georges MELA.

Avaient donné procuration :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le compte administratif est un document de synthèse qui représente les résultats de l'exécution du budget. Il intervient après la transmission du compte de gestion établi par le comptable de la Commune.

Par délibération n° 19/124/AÉ-TOUR du 20 décembre 2019, le Conseil Municipal approuvait la dissolution de l'Office Municipal de Tourisme de Porto-Vecchio suite à son passage en gestion intercommunale.

Il revient à la Ville de Porto-Vecchio d'approuver le compte de gestion et d'arrêter le compte administratif de l'ancienne entité.

Ainsi le conseil municipal, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte administratif rappelées comme suit :

Office Municipal de Tourisme

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**	**Dépenses ou déficit**	**Recettes ou excédent**	**Dépenses ou déficit**	**Recettes ou excédent**
Résultats reportés		584.340,88 €		133.688,30 €		780.029,19 €
Opérations de l'exercice	28.198,61 €			229.710,39 €		201.511,78 €
Part affectée	249.823,85 €				249.823,85 €	
RESULTATS DE CLÔTURE		**306.318,42 €**		**363.398,69 €**		**669.717,12 €**

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif, et ses décisions modificatives,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de donner acte au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2019, document annexé à la présente délibération et comportant le compte administratif de l'Office Municipal de Tourisme ainsi que les informations prévues par le décret n° 93-570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

ARTICLE 2 : de constater pour le compte administratif visé à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

Office Municipal de Tourisme

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**	**Dépenses ou déficit**	**Recettes ou excédent**	**Dépenses ou déficit**	**Recettes ou excédent**
Résultats reportés		584.340,88 €		133.688,30 €		780.029,19 €

Opérations de l'exercice	28.198,61 €			229.710,39 €		201.511,78 €
Part affectée	249.823,85 €				249.823,85 €	
RESULTATS DE CLÔTURE		**306.318,42 €**		**363.398,69 €**		**669.717,12 €**

ARTICLE 3 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 4 : de constater et d'approuver les résultats définitifs de l'exercice arrêtés comme suit :

Compte administratif Office de Tourisme : excédent **669.717,12 €.**

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		30
Nombre de procurations		0
Nombre de suffrages exprimés		30
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
CORSE DU SUD